

Dépôt du projet de règlement modifiant le service offert : de grands changements prévus en août!

Sainte-Thérèse, le 4 avril 2014 – Hier soir, le conseil d'administration du CIT Laurentides a déposé le projet de règlement 2014-03 annonçant les modifications de service qui entreraient en vigueur le 10 août prochain. Ces modifications annoncent notamment : un nouveau plan de transport pour la Ville de Saint-Jérôme, la modification du trajet des lignes 23 et 24 à Sainte-Anne-des-Plaines, la bonification de l'horaire de la ligne 23, ainsi que l'augmentation du nombre de départs de la ligne 59 Boisbriand-Montmorency. L'entrée en vigueur des modifications est conditionnelle à l'adoption dudit projet de règlement par le conseil d'administration.

Nouveau plan de transport – ville de Saint-Jérôme

Le projet de règlement prévoit la refonte complète du service local actuel de la ville de Saint-Jérôme: de nouvelles lignes d'autobus bidirectionnelles, de nouveaux services de taxis collectifs, ainsi que des fréquences accrues et un service prolongé le soir et les week-ends. Pour souligner ce changement important, les lignes locales d'autobus et de taxi collectif seraient renumérotées de 100 à 110. Les lignes 1 à 7 seraient abolies.

Quant à la ligne 9, reliant la ville de Saint-Jérôme au reste du réseau du CITL, elle verrait son trajet prolongé jusqu'au boul. Lafontaine, à l'intersection de la 117, à Saint-Jérôme. Cette modification, rendue possible grâce à l'unification des zones tarifaires internes en janvier dernier, permettrait à davantage de citoyens de profiter de cette ligne à fréquence élevée pour traverser la Ville.

Par ailleurs, le nouveau service offert permettra de se déplacer plus rapidement et diminuera le nombre de correspondances à l'intérieur de la Ville, facilitant les déplacements et les correspondances avec le train de banlieue, pour un service simple et efficace.

« L'amélioration du service local dans la ville de Saint-Jérôme était prévue au *Plan de mobilité durable 2010-2015 horizon 2020*. En ce sens, le CITL suit le plan de développement de l'offre de service qu'il s'était donné. Nous sommes convaincus que ce nouveau plan de transport, s'il est adopté par le conseil d'administration en juin, améliorera grandement la fluidité des déplacements en transport collectif dans la ville, et contribuera à dynamiser le réseau du CIT Laurentides », a affirmé le président du CIT Laurentides et maire de Saint-Eustache, Monsieur Pierre Charron.

« Ce plan est ambitieux : il s'agit de changements majeurs pour notre Ville, mais à l'avantage des citoyens et citoyennes. Des changements, qui, je le crois fermement, permettront d'offrir une alternative plus intéressante aux déplacements en auto-solo. Lors de mon élection, mon équipe s'était engagée à améliorer le service de transport collectif dans notre Ville, ce qui sera fait lorsque le projet sera officiellement adopté », a déclaré M. Stéphane Maher, maire de Saint-Jérôme ainsi que membre du comité exécutif et du conseil d'administration du CIT Laurentides.

Ligne 9 – Horaire bonifié

En plus du prolongement de son trajet vers le secteur Lafontaine, à Saint-Jérôme, la ligne 9 verrait son horaire bonifié, autant la semaine que le week-end. En semaine, le nombre de départs passerait de 175 à 183, la demande justifiant l'augmentation de l'offre. Le samedi, 7 départs seraient ajoutés, et 24 seraient ajoutés le dimanche, afin d'offrir le même niveau de service pendant tout le week-end.

« Ce sont donc non seulement les citoyens de Saint-Jérôme qui profiteraient de ce nouveau plan de transport, mais tous les utilisateurs de la ligne 9, ligne qui est, de loin, la plus achalandée du réseau », a déclaré, Monsieur Pierre Charron, président du CIT Laurentides et maire de Saint-Eustache.

Lignes 23 et 24 - Sainte-Anne-des-Plaines

Le parcours des lignes 23 et 24, dans Sainte-Anne-des-Plaines, serait modifié. Le nouveau trajet, qui serait maintenant bidirectionnel à l'intérieur de la ville, permettrait aux citoyens de faire de courts déplacements, à l'intérieur de Sainte-Anne-des-Plaines, aisément, et uniformiserait le service : le trajet serait le même en tout temps. De plus, ce nouveau parcours permettrait de desservir un plus grand nombre de citoyens Anneplinois, de nouveaux secteurs étant desservis. La ligne 23 verrait sa fréquence augmentée : le nombre de départs quotidiens, en semaine, passera de 50 à 55 départs. L'horaire de la ligne 24, quant à lui, sera ajusté en fonction de l'allongement de son temps de parcours.

Bonification de la ligne 59 – Boisbriand – métro Montmorency

Pour s'arrimer à la demande grandissante d'un service express rapide, reliant directement Boisbriand et le métro Montmorency, le projet de règlement prévoit l'ajout de 6 départs quotidiens sur la ligne 59 : un le matin et deux en après-midi en direction de Montmorency, ainsi que trois départs en après-midi de Montmorency vers Boisbriand. Le service débutera plus tôt en après-midi sur cette ligne, soit dès 15 :15 de Montmorency.

Autres modifications

Le projet de règlement prévoit également des modifications mineures aux lignes 8, 41 et 74, ajustant des heures de départ. Le trajet de la ligne 71 serait également modifié : une partie de son trajet dans le quartier industriel (Omer-de-Serres) serait retiré.

Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement, incluant les schémas des nouveaux trajets et les nouveaux horaires, est disponible en ligne, dans la section des *Avis à la clientèle* du site Internet du CITL à l'adresse www.citl.qc.ca ainsi qu'au bureau du CITL, à Sainte-Thérèse. Les citoyens sont invités à nous pour obtenir davantage de détails sur le nouveau service projeté ou nous faire part de leurs commentaires en communiquant avec nous au 450 433-7873 ou par courriel à l'adresse citl@citl.qc.ca.

À propos du CITL

Né du regroupement, il y a 10 ans, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 368 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Elizabeth Leroux
Adjointe aux communications
Tél. :450 430-3011 poste 246